

AVIS RELATIF À LA VALEUR IMMOBILIÈRE
Exercice fiscal 2019-20
(Ceci n'est pas une facture.)

15 janvier 2019

Propriétaire(s)

Adresse de la propriété

Quartier : _ Îlot : ___ Terrain : ___

Catégorie fiscale : _ Catégorie du bâtiment : ___ Unités : _

VOTRE AVIS RELATIF À LA VALEUR IMMOBILIÈRE
(NOPV) EN UN COUP D'ŒIL

Valeur marchande 2019-20 : _____ \$

Valeur fiscale 2019-20 : _____ \$

Exonérations fiscales de votre propriété : _____

Ci-dessous se trouve une estimation de votre taxe foncière pour 2019-20.

QUE SIGNIFIE CET AVIS ?

Il s'agit de votre avis annuel relatif à la valeur immobilière, ou NOPV. **Il ne s'agit pas d'une facture, et aucun paiement n'est requis.** Cet avis :

- Vous communiquera notre évaluation de votre propriété pour l'exercice fiscal 2019-20 et vous indiquera vos possibilités de recours si vous pensez avoir découvert une erreur.
- Vous expliquera la manière dont est calculée la taxe.
- Vous fournira une estimation de votre taxe foncière pour l'exercice fiscal 2019-20.

Veillez conserver une copie de cet avis. Vous pouvez également consulter votre NOPV et vos factures de taxe foncière en ligne sur www.nyc.gov/nopv.

ESTIMATION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2019-20

Nous ne pouvons pas calculer votre taxe foncière pour 2019-20 tant que le nouveau taux d'imposition n'a pas été déterminé par le conseil municipal. En attendant, vous payerez le taux de 2018-19. De nombreux facteurs influencent le montant de votre taxe, y compris les exonérations et allègements auxquels vous pouvez avoir droit.

Le tableau ci-dessous estime le montant dont vous serez redevable en multipliant la valeur imposable de votre propriété par le taux d'imposition actuel de _____ %. Ce tableau est uniquement fourni à titre informatif ; le montant réel dont vous serez redevable peut varier, selon le taux d'imposition pour 2019-20 et la valeur de vos exonérations et allègements.

Exercice	Valeur imposable		Taux d'imposition		Taxe foncière
2019-20	_____ \$	x	, _____	=	_____ \$

DATES CLÉS

1^{er} mars 2019

Dernier jour pour vous opposer à votre valeur fiscale. (Propriétés de catégories 2 et 4.)

15 mars 2019

Dernier jour pour vous opposer à votre valeur marchande ou imposable. (Propriétés de catégorie 1.)

15 mars 2019

Dernier jour pour demander une exonération fiscale.

1^{er} avril 2019

Dernier jour pour vous opposer à votre valeur marchande. (Propriétés de catégories 2 et 4.)

1^{er} juillet 2019

Début de l'exercice fiscal 2019-20.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur**

www.nyc.gov/nopv

COMMENT EST CALCULÉE VOTRE TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière est calculée à l'aide d'une formule complexe qui prend en compte de nombreux montants et calculs. Rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv pour en savoir plus sur l'évaluation des biens et la taxe foncière.

QUE FAIRE SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES MONTANTS	
Vous opposer à votre valeur marchande auprès du Department of Finance	Vous opposer à votre valeur fiscale auprès de la New York City Tax Commission
<p>Si vous pensez que le Department of Finance a commis une erreur en calculant votre valeur marchande, vous pouvez déposer un formulaire de « Demande de révision ». Le formulaire est disponible en ligne sur www.nyc.gov/nopv, ou par téléphone au 311.</p> <p>De nombreux propriétaires envisagent de s'opposer à leur valeur marchande dans l'espoir de faire diminuer leur taxe foncière. Néanmoins, votre taxe foncière ne diminuera pas si vous ne pouvez pas prouver que votre valeur marchande devrait être moins élevée que celle qui a été calculée.</p> <p>Dates limites de dépôt : Propriétés de catégorie 1 : 15 mars 2019 Toutes les autres propriétés : 1^{er} avril 2019</p>	<p>Vous avez le droit de vous opposer à votre valeur fiscale auprès de la New York City Tax Commission, un organisme indépendant distinct du Department of Finance. La Tax Commission a le pouvoir de réduire la valeur fiscale de votre propriété, de modifier sa catégorie fiscale et d'ajuster vos exonérations fiscales. La Tax Commission ne peut pas modifier votre valeur marchande, la description de votre propriété ni la catégorie du bâtiment.</p> <p>Votre demande doit être reçue avant la date limite de dépôt. Pour obtenir un formulaire d'appel de la Tax Commission, rendez-vous sur www.nyc.gov/taxcommission. Vous pouvez également vous rendre dans un centre d'affaires du Department of Finance (adresses sur www.nyc.gov/nopv). Pour plus d'informations, appelez le 311.</p> <p>Dates limites de dépôt : Propriétés de catégorie 1 : 15 mars 2019 Toutes les autres propriétés : 1^{er} mars 2019</p>

VEUILLEZ VÉRIFIER : LES DONNÉES DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Le Department of Finance possède les informations suivantes au sujet de votre propriété. Veuillez vérifier ces informations et nous indiquer toute erreur éventuelle en déposant un formulaire de « Demande d'actualisation », disponible en ligne sur www.nyc.gov/nopv ou par téléphone au 311.

Propriétaire(s) : _____

Catégorie du bâtiment : _____

Zonage primaire _____	Façade du terrain _____	Profondeur du terrain _____
Superficie du terrain _____	Forme du terrain _____	Type du terrain _____
Proximité _____	Façade du bâtiment _____	Profondeur du bâtiment _____
Nombre de bâtiments _____	Style _____	Année de construction _____
État extérieur _____	Superficie terminée _____	Superficie non terminée _____
Unités commerciales _____	Superficie commerciale _____	Unités résidentielles _____
Type de garage _____	Superficie de garage _____	Catégorie de sous-sol _____
Superficie du sous-sol _____	Type de sous-sol _____	Type de construction _____
Mur extérieur _____	Nombre d'étages _____	

CE QUI A CHANGÉ : COMPARAISON ENTRE LES EXERCICES FISCAUX 2018-19 ET 2019-20

	Exercice actuel (2018-19)	Prochain exercice (2019-20)	Changement
Valeur marchande	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Pourcentage d'imposition	____%	____%	--
Valeur fiscale	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur marchande réelle	--	_____ \$	--
Valeur d'exonération	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur imposable	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$

EXONÉRATIONS FISCALES POUR LES PROPRIÉTAIRES

New York City propose des allègements fiscaux appelés exonérations aux personnes âgées, aux anciens combattants, aux membres du clergé, aux personnes invalides et à d'autres personnes. En plus de diminuer le montant de votre taxe, de nombreuses exonérations peuvent vous éviter de devoir avoir recours à la vente de privilèges. Consultez la fiche ci-jointe pour en savoir plus sur la vente de privilèges.

La date limite pour demander une exonération pour propriétaire est fixée au 15 mars 2019. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv ou appelez le 311.

L'État de New York propose un avantage STAR qui couvre de nombreux propriétaires ainsi qu'un avantage Enhanced STAR pour les personnes âgées. Si vous avez déposé une demande de crédit STAR ou Enhanced STAR auprès de l'État après le 15 mars 2015, le crédit n'apparaîtra pas sur cet avis. Consultez www.tax.ny.gov/star pour plus d'informations.

ALLÈGEMENT FISCAL POUR COOPÉRATIVES ET COPROPRIÉTÉS

Les propriétaires d'unités coopératives et de copropriétés peuvent recevoir un allègement qui leur permettra d'économiser sur leur taxe foncière. Votre unité doit faire partie d'un immeuble éligible et doit être votre résidence principale.

Votre syndic ou conseil d'administration doit déposer une demande en votre nom et certifier que votre unité constitue votre résidence principale. La date limite est fixée au 15 février 2019. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec votre syndic ou conseil d'administration.

Pour obtenir plus d'informations, ou si vous n'avez pas de syndic, prenez contact avec le Department of Finance en ligne sur nyc.gov/contactcoopabat, ou par téléphone au 311.

COMMENT OBTENIR DE L'AIDE

PRENDRE CONTACT AVEC LE DEPARTMENT OF FINANCE

Si vous avez des questions concernant cet avis, prenez contact avec le New York City Department of Finance :

En ligne : www.nyc.gov/nopv

Par téléphone : Composez le 311. (En dehors de New York City ou pour les services de relai, appelez le 212-639-9675.)

Par courrier : NYC Department of Finance
Correspondence Unit
1 Centre St, 22nd Fl
New York, NY 10007

En personne : Rendez-vous dans un centre d'affaires du Department of Finance (adresses sur www.nyc.gov/nopv) ou participez à un événement de sensibilisation du Department of Finance (détails ci-dessous).

ÉVÉNEMENTS DE SENSIBILISATION DU DEPARTMENT OF FINANCE

Obtenez une aide personnalisée pour votre avis relatif à la valeur immobilière. Appelez le 311 ou rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv pour vérifier les dates et adresses et trouver d'autres événements dans votre quartier. Apportez votre NOPV lors de l'événement.

ÉVÉNEMENTS EN MATINÉE (10:00-12:00)	
5 février Bronx	Bronx Borough President's Office 851 Grand Concourse, Rotunda
6 février Manhattan	David N. Dinkins Municipal Building 1 Centre Street, Mezzanine North
7 février Brooklyn	Brooklyn Borough Hall 209 Joralemon Street
12 février Queens	Queens Borough Hall 120-55 Queens Blvd, Atrium
14 février Staten Island	Staten Island Borough Hall 10 Richmond Terrace, Room 125

ÉVÉNEMENTS EN SOIRÉE (17:00-19:00)	
13 février Manhattan	David N. Dinkins Municipal Building 1 Centre Street, Mezzanine North
19 février Brooklyn	Brooklyn Borough Hall 209 Joralemon Street
20 février Queens	Queens Borough Hall 120-55 Queens Blvd, Atrium
21 février Bronx	Bronx Borough President's Office 851 Grand Concourse, Rotunda
25 février Staten Island	Staten Island Borough Hall 10 Richmond Terrace, Room 125

OFFICE OF THE TAXPAYER ADVOCATE

Si vous avez consenti des efforts raisonnables pour résoudre un problème fiscal avec le Department of Finance mais que vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante, l'Office of the Taxpayer Advocate peut vous aider. Pour obtenir de l'aide, rendez-vous sur www.nyc.gov/taxpayeradvocate et remplissez le formulaire DOF-911 « Demande d'aide de l'Office of the Taxpayer Advocate ».

E-mail : DOFTaxpayerAdvocate@finance.nyc.gov

Téléphone : 212-312-1800

Courrier : NYC Office of the Taxpayer Advocate, 253 Broadway, 6th Floor, New York, NY 10007

Si, en raison d'une invalidité, un ajustement est nécessaire pour vous permettre de demander ou de recevoir un service ou de participer à un programme proposé par le Department of Finance, prenez contact avec le Disability Service Facilitator en ligne sur www.nyc.gov/contactdofeeo, ou par téléphone au 311.